

UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE
Direction des Ressources Humaines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE

Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 portant création d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu le décret n°2023-172 du 09 mars 2023 relatif à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation relative à la création d'une voie temporaire de promotion interne au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu l'avis rendu par le conseil académique en formation restreinte en date du 04 avril 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} Des comités de promotion sont institués afin d'éclairer la décision du président sur l'aptitude professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des candidats à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités, au titre de l'année 2024.


ARTICLE 2 La composition des comités de promotion est la suivante :

Pour la voie temporaire d'accès en sections 23 et 24 – Géographie physique, humaine, économique et régionale / Aménagement de l'espace, urbanisme

- Ioan SCHNEIDER (président), Athanase BOPDA (CNU 23), Sophie DIDIER (CNU 24), Philippe VIDAL (CNU 23), Geneviève ZEMBRI-MARY (CNU 24),

Pour la voie temporaire en sections 26 et 27 – Mathématiques appliquées et application des mathématiques / informatique

- Ioan SCHNEIDER (président), Emmanuelle AUGERAUD-VERON (CNU 26), Arnaud DUCROT (CNU 26), Andrea DUHAMEL (CNU 27), Éric SANLAVILLE (CNU 27)

Le Président de l'université

Pedro LAGES DOS SANTOS